

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00205 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaiant présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019- Opération d'aménagement « ZAC du Plessis » à Saint-Nazaire - OPH SILENE- Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019- Opération d'aménagement « ZAC du Plessis » à Saint-Nazaire - OPH SILENE- Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 11 septembre 2007, la CARENE a autorisé la signature du traité de concession confiant à l'Office Public de l'Habitat SILENE (OPHSILENE) l'opération d'aménagement ZAC du Plessis à Saint-Nazaire à vocation d'habitat permettant la réalisation de 240 à 390 logements en cohérence avec le tissu urbain. Suite à la signature de deux avenants, la durée de la concession a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Conseil d'Administration de l'OPH SILENE a arrêté le compte rendu d'activités de l'année 2019, d'où il ressort que :

- S'agissant des comptes 2019, les dépenses réalisées durant l'exercice 2019 s'élèvent à 154 K€ (travaux d'entretien et honoraires de commercialisation).
- Les recettes sont de 1 743 K€ (ventes terrains îlot A2, C2, D, H et lots individuels îlot G).

Le bilan prévisionnel 2020 est identique à celui de 2019 à 6 490 K€ HT.

La participation est stable à 433 K€, elle est positionnée en fin d'opération.

L'exercice 2020 prévoit des dépenses à hauteur de 548 K€, essentiellement des travaux VRD et honoraires. Côté recettes, 160 K€HT de produits de cessions sont envisagés.

S'agissant de la trésorerie, afin de répondre aux besoins de trésorerie de l'opération, une convention d'avances remboursables a été validée avec la CARENE en 2009. Cette avance, dont la totalité a été versée en 2012 à SILENE s'élève à 2 560 K€ HT. Son remboursement est prévu à la clôture de l'opération soit en 2022.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par l'OPH SILENE;
- approuve les cessions et acquisitions réalisées au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles figurent en annexe au compte rendu de concession.

Le Président,
David SAMZUN

X.Perrin ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales